

- 7-1-2
- Décisions
- Budgétaires

CONSEIL MUNICIPAL de St-Thomas-de-Cônac (Charente-Maritime) Délibération N° 2025_09

Séance du 17 février 2025 à 20h00

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
11/02/2025

Date d'affichage
18/02/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/02/2025

et publication du :

24/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-sept février à 20h00, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hughes SCIARD.

Etaient présents :

Mme CHAUSSE Tracey, M. COULON Hervé Jean-Noël, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. COURPRON Jean-Claude, M. COURPRON Tony, M. FEUGNET Christophe, Mme MARCHAIS Gisèle, M. POINTREAU Nicolas, M. SCIARD Hughes, Danièle, M. POUZAUD, M. DELASE Vincent, M. LATASTE Fabrice.

Procurator(s) : Didier CASTANO à Marie-Hélène COUNIL

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : Didier CASTANO, Mme TESSIER Georgette, M. FARFIER Floris

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Tracey CHAUSSE

Objet : Affectation des résultats 2024 du CCAS au budget de la Commune

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu les instructions budgétaires et comptables M57
- ✓ Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18/12/2024 concernant la dissolution du CCAS au 31/12/2024 et le transfert des résultats 2024 à la Commune ;
- ✓ Vu l'approbation du Compte Financier Unique 2024 du CCAS le 06 février 2025 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 1155,32 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

*Approuve la réintégration des résultats du CCAS aux comptes de la Commune comme suit :

Investissement compte 001 : 0 €
Fonctionnement compte 002 : + 1 155,32 €
Pour rappel le CCAS ne dispose pas d'actif.

*Autorise Le Maire à exécuter toutes les procédures nécessaires à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ST THOMAS de Cônac
Le Maire, Hughes SCIARD



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211704101-20250217-2025_09-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 24/02/2025